



PAÉLÉ DU SUD DE LA BEAUCE

Le Programme d'Aide à l'Éveil à la Lecture et à l'Écriture (PAÉLÉ) du Sud de la Beauce est né en janvier 2014. Après une période de recherche de partenaires, le comité est entré en action au printemps 2014. Il est formé des représentants des organismes suivants :

- Centre de la Petite Enfance, AU PALAIS ES MERVEILLES
- La direction et son adjointe des 4 écoles
- Association des parents d'enfants ayant un déficit de l'attention et autres problématiques (APEDAH)
- Une représentante de Passe-Partout
- Municipalités de St-Gédéon et de St-Robert
- Comité pour la future bibliothèque St-Gédéon
- Maison de la famille Beauce-Etchemin (MFBE)
- Coup de Pouce Famille
- Vers l'avant 0-5ans
- Conseil économique de Beauce, (Agente de développement culturel)
- Service de garde en milieu familial
- Service de garde des écoles
- L'organisateur communautaire pour le Centre de santé et de services sociaux de Beauce (CSSSB)
- Centre de santé et de services sociaux de Beauce (CSSSB)
- Constellation 0-5 ans
- Centre d'alphabétisation populaire de Beauce ALPHARE

Le Comité a d'abord procédé à une démarche de planification écosystémique, dont les étapes sont :

1. L'analyse du milieu par la collecte de données qualitatives et quantitatives ainsi que

des programmes et services existants

2. L'établissement de constats à partir de nos observations

3. L'établissement de priorités en lien avec des facteurs de protection déjà répertoriés

4. Le choix des facteurs de protection dans chacun des systèmes :

Enfant, Parent, Communauté

5. La formulation de nos objectifs dans chacun de ces systèmes

6. La rédaction d'un Plan d'action

7. La présentation du Plan d'action au MELS

Chaque organisme a inscrit au Plan d'action le rôle qu'il entend jouer et les actions qu'il entend mettre en place pour contribuer à l'atteinte des objectifs. Certaines activités se vivent par un organisme en particulier, d'autres nécessitent une collaboration entre partenaires.

On peut donc dire que le Plan d'action est le cœur du PAÉLÉ. Il renferme toutes les réalisations dont les organismes doivent d'ailleurs rendre compte annuellement.

Vous pouvez le consulter à l'onglet Plan d'action 2014-2015